

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 39 (1982)

Heft: 12

Artikel: Enquête concernant la gymnastique et les sports dans les écoles professionnelles

Autor: Banzer, Ernst

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Enquête concernant la gymnastique et les sports dans les écoles professionnelles

Au printemps 1982, l'EFGS et l'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail), en étroite collaboration, ont mené une enquête dans le but de faire le point sur l'état actuel du sport aux apprentis en Suisse. Cinq questions bien précises relatives aux conditions offertes par les salles, concernant les maîtres enseignant la gymnastique et l'évolution de la phase d'introduction ont été posées. Les réponses reçues jusqu'au 31 mai 1982 ont été analysées par l'OFIAMT dans le courant de l'été et nous en publions, ci-après, les résultats. Nous espérons que cette initiative pourra favoriser le développement d'un secteur en pleine gestation. (Ernst Banzer, responsable du département «sport aux apprentis» à l'EFGS)

L'article 16, 3e alinéa, de l'ordonnance du 14 juin 1976 sur l'enseignement de la gymnastique et des sports dans les écoles professionnelles précise que les cantons doivent présenter annuellement un rapport aux services fédéraux concernés.

L'enquête décidée a eu pour objectif de faire connaître la situation dans les diverses écoles professionnelles, afin de déterminer l'état de l'enseignement de la gymnastique aux apprentis dans l'ensemble de la Suisse.

D'une façon générale, il est permis de constater que les responsables des écoles ont entrepris de gros efforts pour concrétiser cet enseignement. Environ 100 écoles dispensent la gymnastique sur leurs propres places de sport, et 270 occupent des installations extérieures. Celles qui possèdent leur propre salle de gymnastique peuvent en disposer librement et atteignent, ainsi, une occupation maximale. Les autres écoles, par contre, ne peuvent dans la plupart des cas utiliser les installations que pendant les heures marginales. Même si cet état de fait soulève assez souvent des problèmes d'organisation, on peut dire que ces installations sont bien occupées par les élèves des écoles professionnelles.

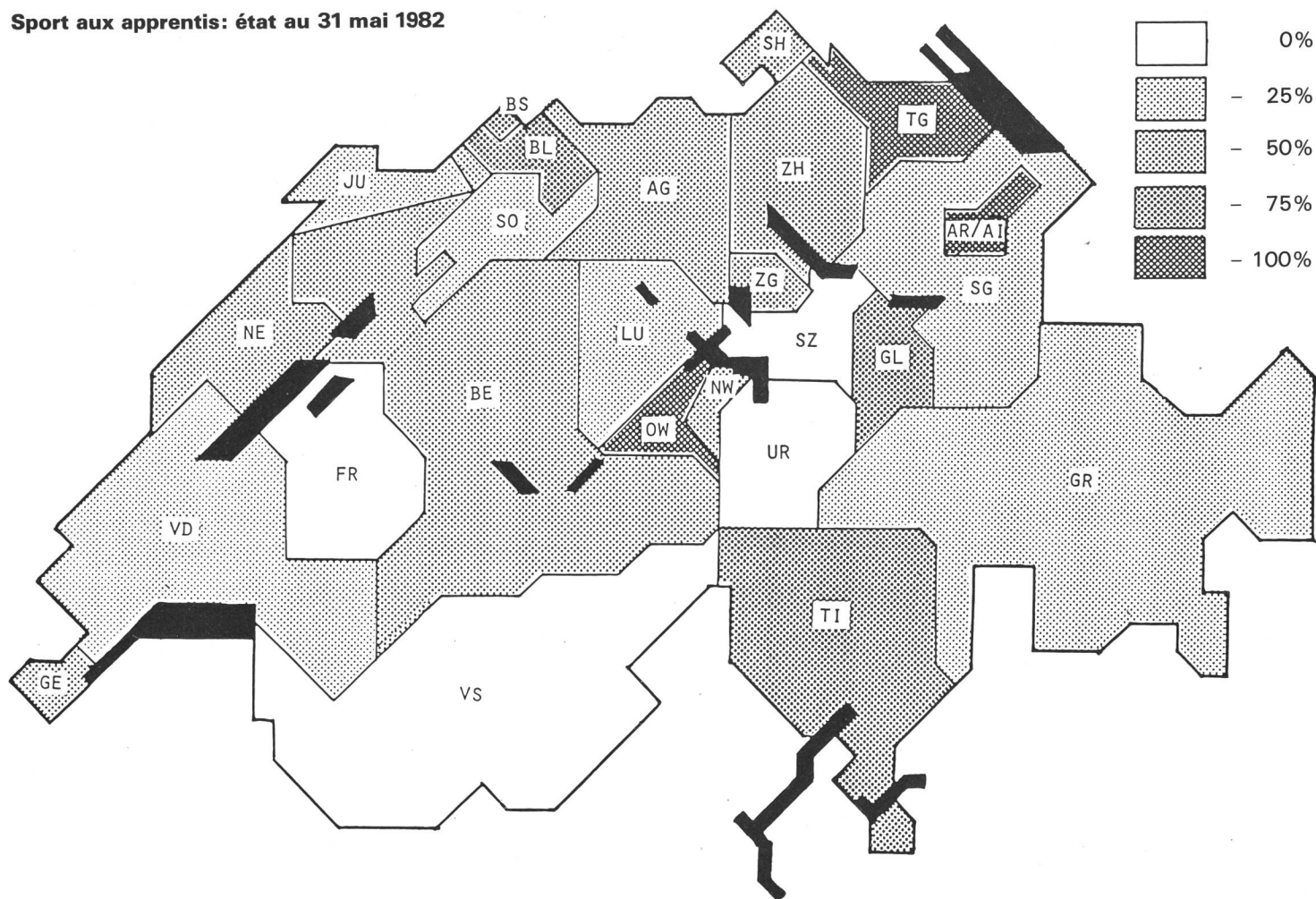
Les petites écoles ont moins de difficultés à organiser la gymnastique des apprentis parce que, très souvent, elles n'ont besoin que d'une partie de salle. Les grandes écoles, par contre, sont parfois si à l'étroit sur les emplacements qu'il leur est impossible de procéder à un travail de qualité. Grâce à cette enquête, il a été possible de consta-

ter que divers grands centres scolaires possèdent, en partie du moins, les salles qui leur sont nécessaires, ou qu'ils en prendront possession incessamment. Environ

36 pour cent des apprentis des professions artisanales, industrielles (33 pour cent) et commerciales (42 pour cent) bénéficiaient, au moment de l'enquête, d'un enseignement *régulier* de la gymnastique et des sports. Avec la réalisation des projets en cours et l'occupation des salles en voie d'achèvement, la moyenne se situera au-dessus de 50 pour cent (les projets à l'état de planification n'entrent pas dans ces estimations).

La carte qui accompagne cette analyse présente clairement quelle est la situation actuelle. Des quatre cantons présentant 0 pour cent de réalisation, celui d'Uri passera à 100 pour cent dès 1983, les installations dont il a besoin étant alors disponibles. D'autres cantons, tels que les Grisons, St-Gall, Zurich et Schaffhouse pourront très prochainement étendre leur enseignement.



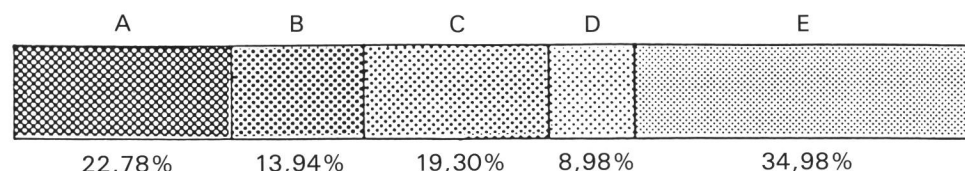


Il était aussi intéressant de connaître la formation des maîtres enseignant la gymnastique, ainsi que le nombre de leçons qu'ils dispensent par semaine. Nous avons établi les catégories suivantes pour cette enquête :

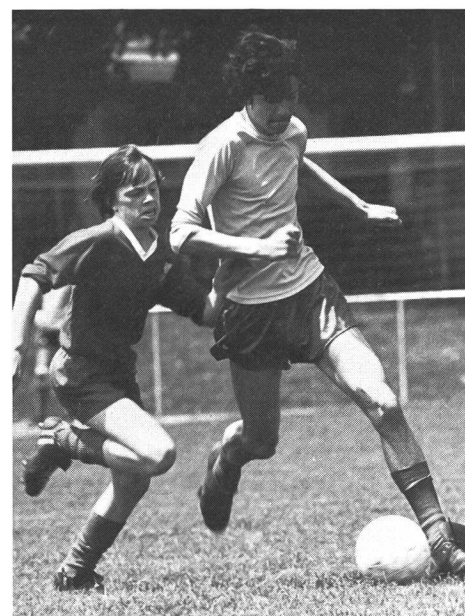
- A Maîtres d'écoles professionnelles
- B Maîtres d'éducation physique II
- C Maîtres d'éducation physique I

- D Maîtres de sport diplômés de l'EFGS
- E Autres enseignants, tels que moniteurs J + S, maîtres d'éducation physique au bénéfice d'un diplôme étranger, moniteurs de société, entraîneurs, etc.

Si l'on prend le total des personnes enseignant la gymnastique et les sports (746 = 100 pour cent), le pourcentage de chaque catégorie se présente comme suit :



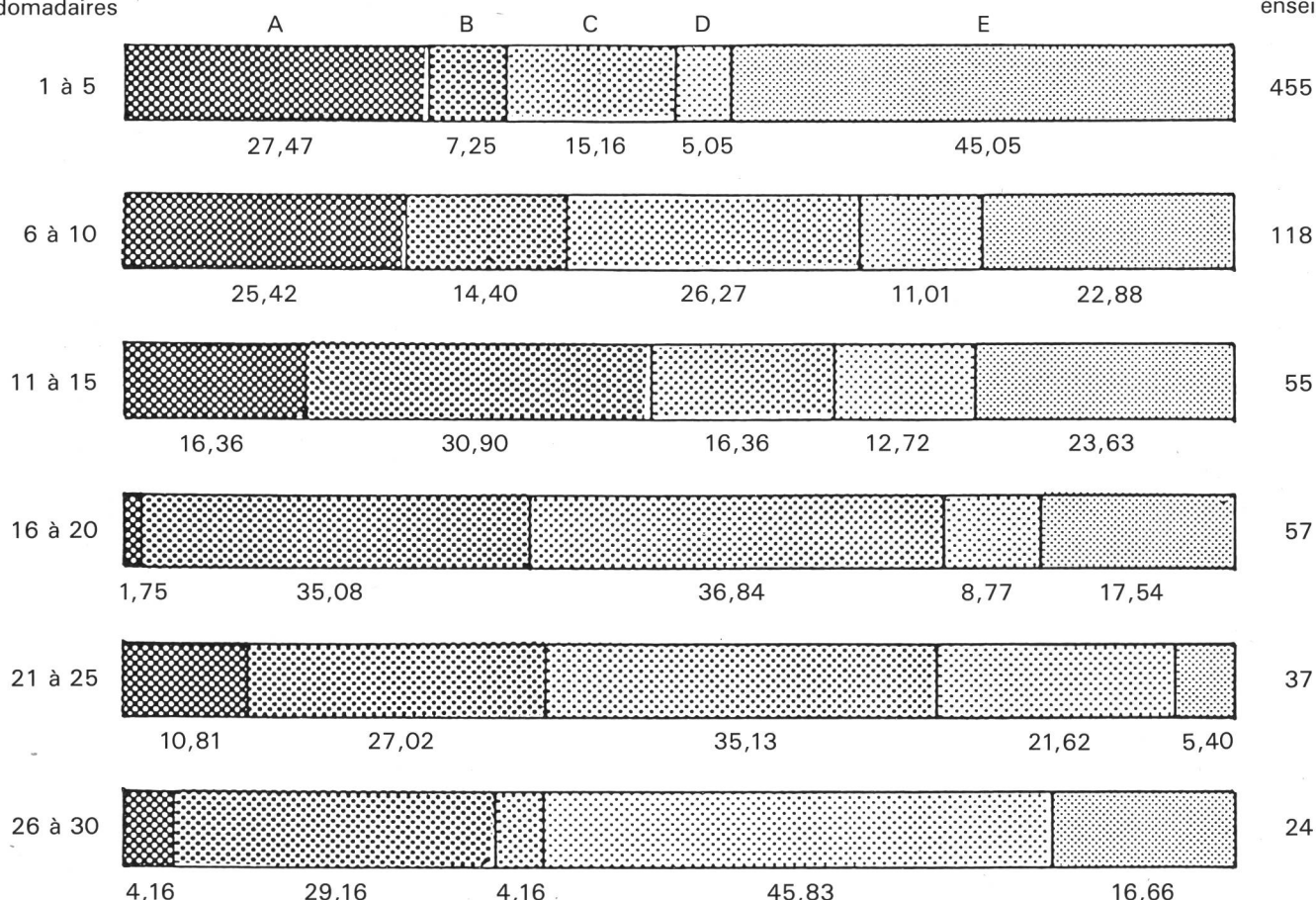
Le pourcentage de la catégorie E est relativement élevé en raison des nombreux emplois à temps partiel qu'elle renferme. Les enseignants des catégories B à D forment un appréciable 42 pour cent.



Représentation en pour cent de l'engagement hebdomadaire des enseignants dans chacune des cinq catégories

Nombre de leçons hebdomadaires

Total des enseignants



455 des 746 personnes chargées d'enseigner la gymnastique totalisent de une à cinq leçons par semaine. De ces 455 personnes, celles des catégories A et E constituent le 72,52 pour cent. Parmi les personnes ayant un horaire complet de travail, celles des catégories B à D représentent le 83,77 pour cent (21 à 25 leçons)

et le 79,15 pour cent (26 à 30 leçons). Il apparaît donc que les responsables des écoles emploient judicieusement les personnes qu'elles ont à disposition pour l'enseignement de la gymnastique et des sports. Les maîtres d'écoles professionnelles dispensent, en sus de leurs tâches habituelles, quelques leçons de gymnastique,

alors que l'on fait appel à des spécialistes, selon les possibilités, pour un enseignement à plein temps. Les écoles professionnelles auront toutefois constamment besoin des personnes de la catégorie E. Elles sont d'ailleurs certainement capables, après un temps d'adaptation fonctionnelle, de dispenser un excellent enseignement. ■